

MINISTÈRE DES SPORTS

MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES¹

Déclaration des manifestations sportives (hors cyclisme) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte la circulation

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation sportive ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation se déroule sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance et compte plus de cent participants.

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)

Personne physique

Personne morale

Organisateur : _____

Fédération d'affiliation : _____

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : _____

Adresse complète : _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Commune : _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____ @ _____

SI VOTRE MANIFESTATION DISPOSE D'UN COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Commune : _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____ @ _____

¹ Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : _____

Lieu de l'organisation : _____

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : _____

Discipline(s) concernée(s) : _____

Nombre maximal de participants : _____

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : _____

INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SECURITE DE LA MANIFESTATION

Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture (véhicule « pilote ») ? Oui Non

Présence d'un véhicule de début de course (véhicule « tête de course ») ? Oui Non

Présence d'un véhicule de fin de course ? Oui Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? Oui Non

Signaleurs :

Nombre de signaleurs : _____

En postes fixes : _____

Mobile en voitures : _____

Mobile à motocyclettes : _____

Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? Oui Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ? Oui Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la manifestation sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. (article A. 331-2 du code du sport).

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la manifestation sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Fait à _____, le _____

Signature

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- ☒ Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- ☒ Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- ☒ Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- ☒ Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Les modalités d'organisation de la manifestation incluant le programme et le règlement précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés ;
- Les dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
 - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
 - Un tableau récapitulant la liste des voies empruntées, le régime de circulation sollicité sur chacune de ces voies et le créneau horaire correspondant.
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.

DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier de déclaration de manifestation sportive sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance est adressé un mois au moins avant le déroulement de la manifestation.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936

1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044

2045

2046

2047

2048

2049

2050

2051

2052

2053

2054

2055

2056

2057

2058

2059

2060

2061

2062

2063

2064

2065

2066

2067

2068

2069

2070

2071

2072

2073

2074

2075

2076

2077

2078

2079

2080

2081

2082

2083

2084

2085

2086

2087

2088

2089

2090

2091

2092

2093

2094

2095

2096

2097

2098

2099

2100